

VILLE DE SAINT-PAUL

M. Joseph SINIMALE - Maire
Place du Général de Gaulle
CS 51015
97864 Saint-Paul - Cedex

[W Corresponder avec l'Acheteur](#)



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet Montage et démontage des voiles d'ombrage sur la Commune de Saint-Paul

Référence 19AS-BIOD-0182-Y

Type de marché Services

Mode Procédure adaptée

Code NUTS FRY40

Durée 48 mois

DESCRIPTION Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de Vie, et parallèlement dans le cadre de sa politique de lutte contre les risques liées aux expositions au soleil, la Mairie de Saint-Paul a décidé de mettre en place des voiles d'ombrage sur des équipements des espaces publics et sur les aires de jeux, et dans la cour des écoles y compris sites sportifs.
Ces voiles d'ombrage doivent impérativement être déposées à partir d'une certaine vitesse de vent, et vu les problématiques de menaces cycloniques auxquelles est exposée la commune, il a été décidé de mettre un place un marché pour pouvoir effectuer la pose et la dépose de ces voiles.

Forme Prestation divisée en lots : Non
Les variantes sont refusées

Quantité ou étendue Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 1°, R. 2123-1, R.2162-1, R.2162-2, R. 2162-13 du Code de la Commande Publique (CCP).
Le marché est traité sur la base d'un Bordereau de Prix Unitaires.
La durée du marché est de un an (1) ferme à compter de la notification, renouvelable par tacite reconduction trois (3) fois sans que la durée totale des contrats ne puisse excéder quatre (4) ans.
Le présent marché est passé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Le mode de règlement est le virement avec un délai global de paiement n'excédant pas trente (30) jours. Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la demande de paiement par la Direction de la comptabilité et du budget – Commune de Saint-Paul (MAIRIE DE SAINT PAUL CS 51 015- 97864 SAINT-PAUL CEDEX).

Financement Les règles relatives à la cotraitance sont fixées par les articles 45, 123 et 27 du décret relatif aux marchés publics. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. (L'article 45.III D.M.P)

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70 % : prix

30 % : Valeur technique de l'offre

Renseignements [Correspondre avec l'Acheteur](#)

administratifs

Mairie de Saint-Paul
Service Commande Publique
22 rue Sémaphore – 2ème étage
MAIRIE CS 51 015
97864 SAINT - PAUL
Tél : 02 62 45 91 50
marches.publics@mairie-saintpaul.fr

techniques

Mairie de Saint-Paul
Service Commande Publique
22 rue Sémaphore – 2ème étage
MAIRIE CS 51 015
97864 SAINT - PAUL
Tél : 02 62 45 91 50
marches.publics@mairie-saintpaul.fr

Documents

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

Mairie de Saint-Paul
Service Commande Publique
22 rue Sémaphore – 2ème étage
MAIRIE CS 51 015
97864 SAINT - PAUL
Tél : 02 62 45 91 50

marches.publics@mairie-saintpaul.fr

Offres

Remise des offres le **11/06/19 à 12h00 heure locale de l'acheteur** au plus tard,

soit le **11/06/19 à 10h00 heure de Paris** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **180 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Mairie de Saint-Paul
Service Commande Publique
22 rue Sémaphore – 2ème étage
MAIRIE CS 51 015
97864 SAINT - PAUL
Tél : 02 62 45 91 50

marches.publics@mairie-saintpaul.fr

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Denis

27, rue Félix Guyon

BP 2024 97488 Saint-Denis de la Réunion

Tél : 02 62 92 43 60 - Fax : 02 62 92 43 62

greffe.ta-saint-denis@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges des marchés publics

21 Rue MIOLLIS

75015 PARIS

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Cf. le greffe du tribunal administratif à l'adresse ci dessus.

Envoi le 15/05/19 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Le Quotidien de la Réunion